



Objectif Sanitaire

L'action sanitaire ensemble

Éditorial

Chers Collègues,

Ces 6 premiers mois de Présidence ont été intenses.

MHE et FCO : deux acronymes qui sont rentrés dans notre langage courant et qui menacent nos cheptels. A ce jour, la vaccination est la principale solution pour empêcher la propagation des 2 virus transmis exclusivement par des moucheron du genre culicoïdes. L'attention particulière portée à nos animaux est primordiale pour faire appel à nos vétérinaires dès les premiers signes et limiter les complications dans nos exploitations.

Les zones régulées mises en place par la réglementation compliquent le commerce, les exports et les rassemblements d'animaux, mais elles restent un rempart pour protéger les zones encore indemnes, le temps que la protection vaccinale soit suffisante.

En ces moments de questionnements, le standard téléphonique du GDS a rencontré une recrudescence d'appels. L'ensemble des équipes du GDS essaie de répondre le plus professionnellement à vos questions et je les en remercie. Merci de rester le plus courtois possible envers eux.



Enfin, c'est avec beaucoup de tristesse et beaucoup d'admiration que je souhaite partager avec vous l'hommage de tout le GDS à Jean-Pierre Lépicié, qui nous a quitté le 28 septembre dernier. Délégué GDS depuis plus de trente ans, administrateur, membre du Bureau et trésorier jusqu'en avril 2024, Jean-Pierre était pleinement investi pour la collectivité, comme dans tout ce qu'il faisait pour son métier. Encore un collègue parti trop tôt sans avoir eu le temps d'en profiter après une carrière bien remplie, encore un collègue qui va nous manquer.



Samuel CADIOU
Président du GDS

N° 66 Octobre 2024

Sommaire

P 2 : Point BVD

P 3 : MHE / FCO

P 4 : Formation Parage

P 5 : Représentation éleveurs

P 6 : Biosécurité / Paratuberculose

Calendrier de Novembre Réunions d'information

Jeudi 14/11	FAY DE BRETAGNE
Vendredi 15/11	PLESSE
Mardi 19/11	LA PLANCHE
Jeudi 21/11	ABBARETZ
Vendredi 22/11	SAINT-HERBLON
Mardi 26/11	SAINTE-PAZANNE
Jeudi 28/11	PONTCHATEAU

Agenda

28/01/2025

Conseil d'Administration

27/02/2025

Assemblée Générale

Contact

02 40 16 39 00

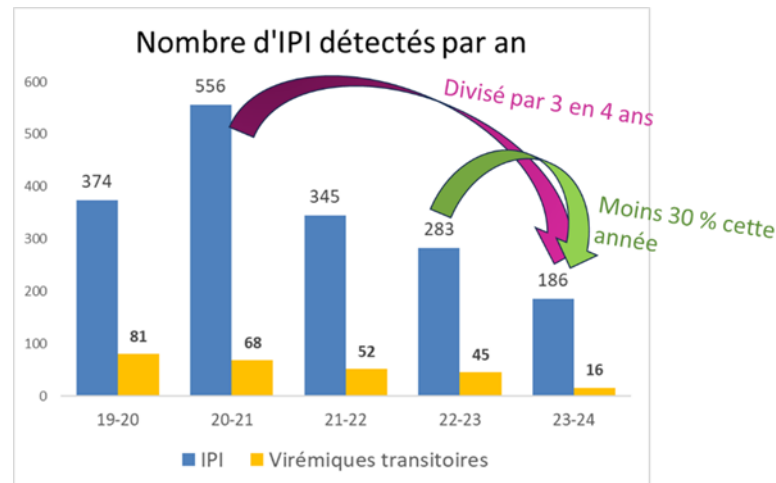
gds44@reseaugds.com

www.gds44.fr

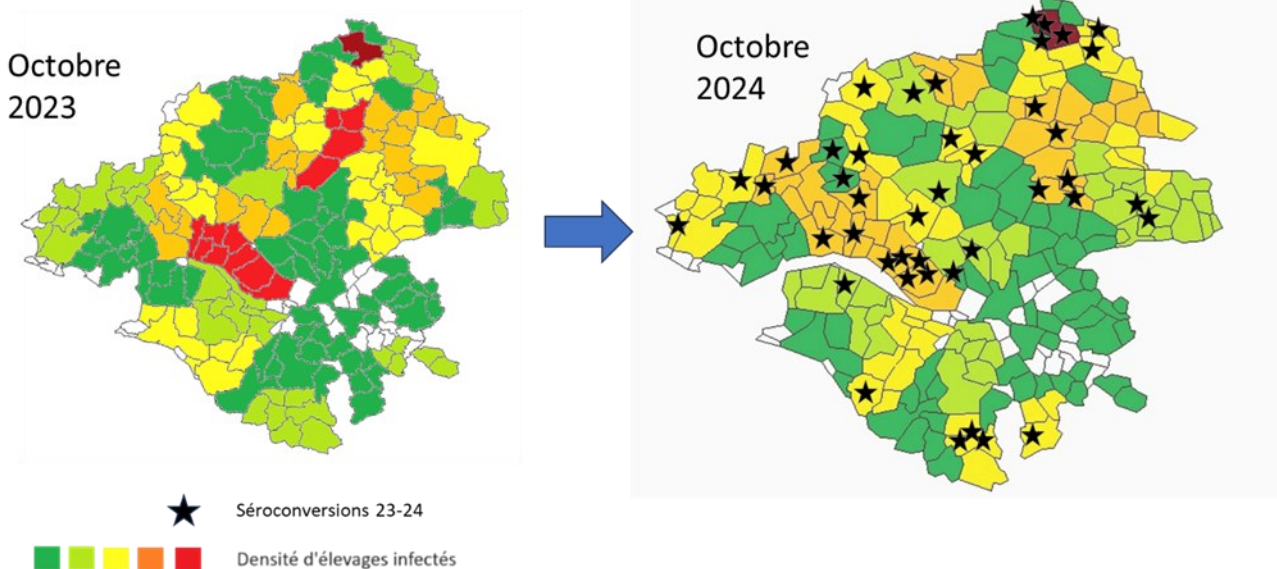


Bilan BVD départemental

L'assainissement BVD du département continue, avec de bons résultats cette année.



Cependant la situation est inégale, avec encore quelques secteurs qui restent «actifs» (beaucoup d'étoiles noires = nouveaux élevages contaminés).



	2022	2023	2024
Nouveaux plans BVD	112	82	43
Troupeaux infectés (=présence d'IPI cette année)	4,5 % 133	3,1 % 84	3,0 % 77
Non conformes dont refus/retard de plan	7,1 % 31	5,0 % 44	3,2 % 14

Il y a une chute du nombre d'élevages qui se sont contaminés dans l'année et doivent démarrer un plan BVD

Pourtant le taux de troupeaux qui détectent des IPI est stable

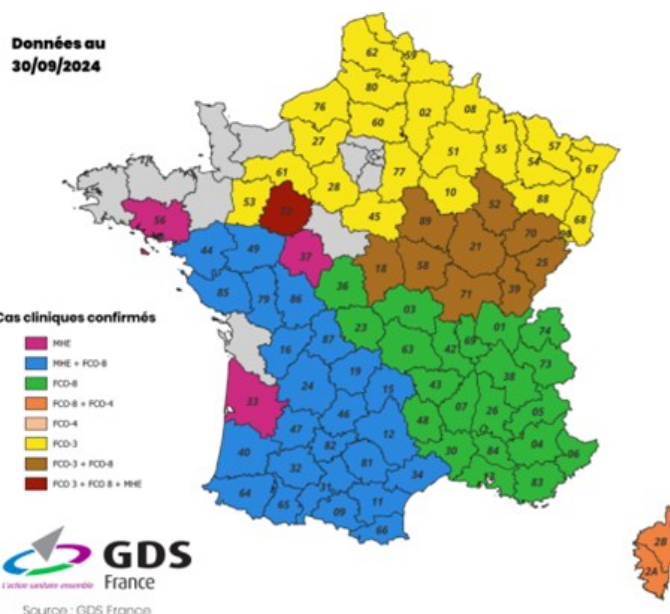
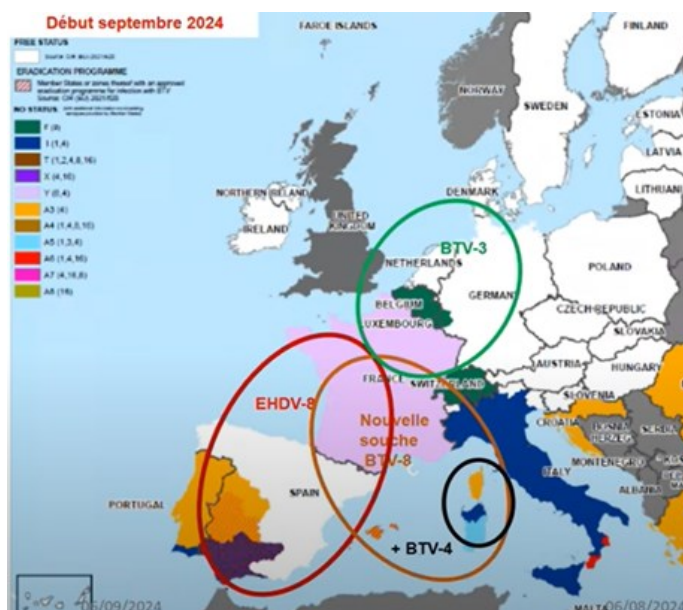
C'est en partie dû au rattrapage réalisé pour 30 élevages, qui étaient en retard depuis l'année précédente, et n'avaient pas démarré les analyses nécessaires



MHE / FCO

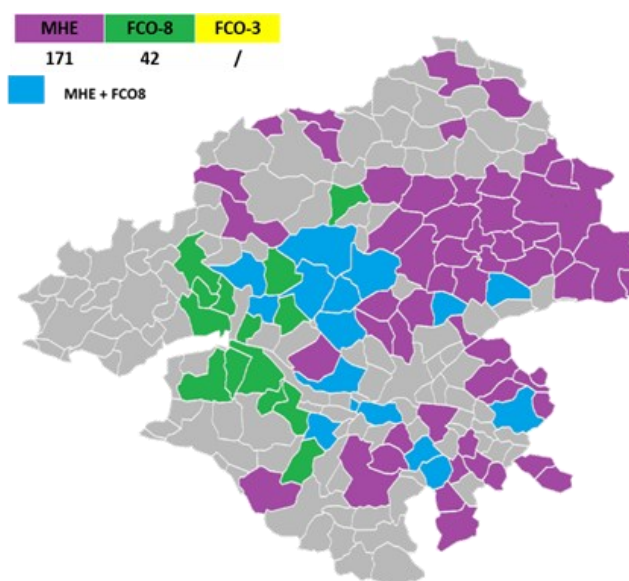
Le pays est soumis à 3 épidémies qui se propagent simultanément et sont transmises par un même vecteur :

- ♦ La Maladie Hémorragique Epizootique (MHE), s'étend depuis l'Espagne, avec un premier foyer français identifié en septembre 2023.
- ♦ La Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) avec 2 fronts épidémiques : le sérotype 3 se propageant depuis la Hollande avec un premier foyer français identifié en août 2024 et le sérotype 8 avec un nouveau variant identifié en Aveyron en août 2023 et diffusant largement.



Notre département et notre région sont au confluent de ces 3 vagues de maladies, et si fin septembre 2024, nous ne connaissons pas encore de foyers de FCO-3 en Loire Atlantique, la maladie est déjà en Sarthe et se propage rapidement. Parallèlement, nous dénombrons déjà 171 foyers de MHE et 42 foyers de FCO-8.

Nous ne pouvons pas encore évaluer l'impact d'une triple épidémie sur les troupeaux, mais nous appelons à la plus grande vigilance, à un suivi accru des cheptels pour faire appel aux vétérinaires dès les premiers signes, ainsi qu'à évaluer les possibilités de vaccination préventive des animaux.



Les cartographies et les zones régulées évoluent toutes les semaines.

Pour les dernières données à jour sur ces maladies, rendez-vous :

www.gds44.fr ou sur la page Facebook du GDS44



Formation Parage — Hiver 2024-2025

Comme tous les ans, des formations sur le parage des bovins sont proposées par le GDS de Loire-Atlantique. Afin de mieux répondre à vos attentes, 2 modules seront présentés :

⇒ **Initiation de base** (reconnaissance des lésions, affutage des outils, parage fonctionnel et curatif, pose d'un pansement et talonnette).
Durée 1 jour en élevage (zone selon la demande).

⇒ **Complément « pratique »** pour ceux ayant déjà une expérience et souhaitant « reconfirmer les gestes de bases ».
Durée ½ journée en élevage (zone selon la demande), petit groupe de 4-5 personnes.

Ces formations sont gratuites pour les éleveurs adhérents.

**Pour vous inscrire contactez le 02 40 16 39 08 Mme BARRE Karine
ou 06 03 63 25 63 M. MICHENOT Benoit.**



La mortalité en élevage

La mortalité en élevage : et si on faisait le point. Quel constat ? Quelles solutions ?

Le GDS de Loire-Atlantique a réalisé une étude sur la mortalité en élevage (laitier/allaitant) et son évolution depuis 2009. Les résultats évoluent et méritent que l'on s'y attarde...car ils peuvent impacter la situation économique de l'exploitation et dégrader le ressenti du travail d'éleveur.

Les éléments seront présentés en détail lors

des réunions de novembre, alors rejoignez-nous !

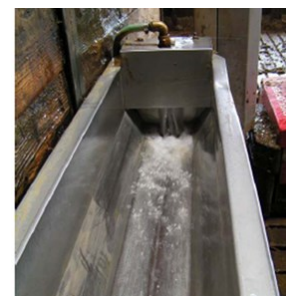
Les analyses d'eau par le GDS : gage d'un coût maîtrisé et d'une neutralité technique

Cette action historique du GDS, se renouvelle pour apporter aux éleveurs un prélèvement sécurisé et une interprétation des résultats pertinente et indépendante. La préservation de la ressource et la maîtrise des critères bactériologiques sont gages de santé pour les troupeaux.

Analyse bactériologique (4 critères) = 45€ HT

Analyse physico-chimique (3 à 5 critères) = 15 à 35€ HT (en plus)

- ✉ **Inscription** auprès de votre conseiller Seenovia ou directement au GDS
- Prélèvement** réalisé en partenariat avec Seenovia ou par le GDS 44
- ✉ Retour des **résultats** et **interprétation** sous 10 jours par mail



Le réseau des délégués GDS dans nos bureaux



Suite à cette année d'élection, le GDS 44 a organisé 2 sessions pour permettre à vos représentants « éleveurs » de rencontrer le pôle administratif à Nantes. Ces moments d'échanges permettent aux délégués de mieux appréhender les missions du GDS (délégations d'état, gestion des prophylaxies, prévention sanitaire en élevage, formations, représentation des éleveurs, mutualisme... etc). Ces rencontres conviviales ont permis de rassembler une vingtaine d'éleveurs.



Représentation du GDS

Depuis 1954, une des missions du GDS est de représenter les éleveurs, en matière de sanitaire, auprès des instances publiques, politiques et dans l'environnement des filières. Mais comment se concrétise le rôle du GDS ?

1 – La commission bipartite

Chaque année, une commission bipartite entre représentants des éleveurs et représentants des organisations vétérinaires se réunit pour **négoier les tarifs de prophylaxie**.

Conformément au code rural, les éleveurs sont représentés par un élu du GDS et un élu de la Chambre d'Agriculture. Les vétérinaires sont

représentés par un vétérinaire du Conseil Régional de l'Ordre et un du syndicat des vétérinaires en exercice libéral, travaillant dans le département. Une fois fixés, les tarifs sont traduits en arrêté préfectoral, émis par le Préfet de département et sont applicables sur toute la campagne de prophylaxie.

2 – Les Organismes à Vocation Sanitaire : OVS

Depuis 2014 et la refonte de la gouvernance sanitaire, les GDS, au travers de leurs fédérations régionales, sont dans les 13 régions administratives françaises, reconnus OVS pour le domaine animal.

A ce titre, à côté des OVVT (Organismes Vétérinaires à Vocation Technique), les OVS sont les interlocuteurs privilégiés de l'Etat dans la mise en œuvre de la politique sanitaire définie par l'Etat, siégeant de droit au CROPSAV (Comité Régional d'Orientation des Politiques Sanitaires Animales et Végétales), pilotés par la Direction régionale de l'Agriculture et regroupant toutes les filières.

En dehors d'une application décentralisée de la réglementation nationale, l'OVS est habilité à proposer toute évolution locale, afin d'améliorer la maîtrise sanitaire des élevages.

Dans le même esprit, l'OVS est l'interlocuteur reconnu des collectivités territoriales, Conseil Départemental ou Régional.

3 – Les délégations de service public

Au travers de la reconnaissance OVS, les GDS sont en première ligne pour prendre en charge les délégations de service public.

A ce jour, en section bovine, **le GDS Loire-Atlantique est porteur de 3 délégations : la mise à disposition des ASDA, les contrôles aux**

mouvements dans le cadre des maladies réglementées et l'organisation des prophylaxies annuelles dans l'ensemble des cheptels. Pour cette dernière, notre rôle s'arrête à l'organisation opérationnelle des dépistages avec les vétérinaires sanitaires et à l'évaluation conforme des opérations et des résultats. En aucun cas **le GDS n'a le pouvoir de police sanitaire**. Lorsque les résultats ne sont pas conformes aux attentes, c'est l'Etat (en département la DDPP) qui reprend la main sur le dossier pour les suites à donner.

Outre le fait d'être le moteur du système sanitaire, ces délégations permettent aussi d'en accroître l'efficacité, parce qu'il est plus facile, en se parlant d'éleveurs à éleveurs, d'appréhender la réalité opérationnelle et de la porter à son terme.



Assemblée Générale 2024

Panneaux Biosécurité

La biosécurité **est un ensemble de mesures** qui vise à optimiser la protection des élevages et des intervenants en élevages face aux risques sanitaires.

Afin de limiter ces risques, il convient d'identifier sur son exploitation les secteurs à risque sanitaire en définissant : la zone d'élevage, la zone professionnelle et la zone non professionnelle.

Le GDS 44 vous propose différents panneaux biosécurité afin d'identifier ces zones :



panneau « parking visiteurs » 60 x 30 cm



panneau « mesures de biosécurité » 60 x 30 cm



panneau « zone A.T.M. » 60 x 30 cm



panneau « responsables à contacter » 60 x 30 cm



panneau pour fosse 60 x 30 cm



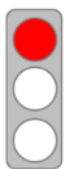
panneau « entrée interdite »

Vous pouvez commander ces panneaux en ligne sur le site du GDS : www.gds44.fr

Si votre élevage reçoit du public lors de portes ouvertes, d'accueil à la ferme... Il est important d'apporter un affichage sur vos différents sites afin de protéger et sécuriser votre exploitation.

Paratuberculose : Quel risque dans mon troupeau ?

En troupeau allaitant comme laitier, chaque année, nous déterminons un indicateur de présence de cette maladie dans votre troupeau en compilant vos résultats des 3 dernières campagnes de dépistage.



Pour le département, 5 % des troupeaux laitiers et 10% des troupeaux allaitants ont un risque élevé de présence de paratuberculose dans leur cheptel (65% des ateliers laitiers comme allaitants ont un risque faible, 30% des laitiers et 25% des allaitants ont un risque modéré).

Vous avez un indicateur défavorable (orange ou rouge) contactez-nous pour discuter des méthodes de maîtrise de cette maladie !



Troupeau laitier Holstein ou Normand : le génotypage des animaux permet d'identifier les bovins génétiquement résistants ou sensibles à la maladie. C'est un outil complémentaire aux analyses pour la gestion sanitaire des troupeaux.